



Convention sur la diversité biologique

Distr. limitée
17 octobre 2024
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Cinquième réunion

Cali, 16–18 octobre 2024

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de la mise en œuvre du

**Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,
y compris des moyens de mise en œuvre**

Examen de la mise en œuvre : progrès réalisés dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Projet de recommandation proposé par le Président

L'Organe subsidiaire chargé de l'application,

Rappelant les décisions XIII/25 du 9 décembre 2016, 14/28 du 25 novembre 2018 et 15/6 du 19 décembre 2022 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Ayant examiné les informations fournies dans le document CBD/SBI/5/2/Rev.1 et ses additifs¹,

Recommande que, à sa seizième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant l'adoption de mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen dans la décision 15/6 du 19 décembre 2022,

Notant les résultats des dialogues régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que les informations et expériences qui y ont été échangées, et exprimant sa gratitude aux Parties qui ont accueilli ces dialogues et aux organisations qui leur ont fourni un soutien financier et logistique,

[Notant [également][avec satisfaction] [l'approbation ou] le soutien apporté à [de nombreuses][certaines][139] Parties par le Fonds pour l'environnement mondial et ses organismes de mise en œuvre afin de faciliter la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, [tout en notant avec préoccupation que toutes les Parties éligibles n'ont pas bénéficié d'un soutien ou d'un soutien en temps opportun]],

Reconnaissant que la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité conformément au Cadre dépend de la mise à disposition de

¹ CBD/SBI/5/2/Add.1/Rev.1, CBD/SBI/5/2/Add.2/Rev.1 et CBD/SBI/5/2/Add.3.

moyens de mise en œuvre adéquats, suffisants, prévisibles et accessibles, notamment de ressources financières, de renforcement des capacités et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique ainsi que de transfert de technologie, en particulier pour les Parties qui sont des pays en développement,

1. *Félicite* les Parties qui ont soumis leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et mis à jour à la lumière du Cadre, telles qu'énumérées en annexe I ;

2. *Note avec satisfaction* qu'un certain nombre de Parties, énumérées en annexe II, ont communiqué des objectifs nationaux alignés sur les cibles mondiales du Cadre, soit en tant que proposition autonome, soit dans le cadre de la communication de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et qu'elles les ont présentés en suivant le modèle fourni en annexe I de la décision 15/6 et en utilisant l'outil d'établissement de rapport en ligne du centre d'échange ;

3. *Prie instamment* les Parties qui ne l'ont pas encore fait de réviser ou de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, comme le prévoit la décision 15/6, dans les meilleurs délais ;

4. *Encourage* les Parties à rendre possible la participation et l'engagement pleins et entiers des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales, des jeunes, des organisations de la société civile, des universités, du secteur privé, de tous les niveaux de pouvoir et des parties prenantes de tous les autres secteurs pertinents à tous les stades de la révision ou de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité par des modalités inclusives et transparentes ;

5. [*Demande* au Fonds pour l'environnement mondial et à ses organismes de mise en œuvre de fournir en temps voulu à toutes les Parties éligibles, en fonction de la situation et des besoins nationaux, sur demande, un soutien leur permettant de réviser et d'actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;]

[6. [*Se félicite*][*Prend note*] des points de vue échangés par les Parties au cours du forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays, dans le cadre de l'approche multidimensionnelle adoptée dans la décision 15/6, expérimentée à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et prend note du résumé du forum établi par le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ;]²

[7. *Prie instamment* toutes les Parties de mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en reconnaissant la nécessité de renforcer le soutien aux pays en développement par des moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et facilement accessibles, et en tenant compte des considérations relatives à la mise en œuvre du Cadre.]

² CBD/SBI/5/XX.

Annexe I

Liste des Parties ayant soumis au Secrétariat une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité alignés avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal depuis décembre 2022, au 12 octobre 2024

	<i>Partie</i>	<i>Date de réception par le Secrétariat</i>
1	Afghanistan	28 juillet 2024
2	Australie	27 septembre 2024
3	Autriche ^a	3 mai 2024
4	Burkina Faso	15 août 2024
5	Canada	21 juin 2024
6	Chine	25 janvier 2024
7	Cuba	31 juillet 2024
8	Émirats arabes unis	9 octobre 2024
9	Espagne	30 janvier 2023
10	France	11 décembre 2023
11	Hongrie	28 août 2023
12	Indonésie	12 septembre 2024
13	Irlande	8 février 2024
14	Italie ^b	9 juillet 2024
15	Japon	11 juillet 2023
16	Jordanie	11 août 2024
17	Luxembourg	7 novembre 2023
18	Malaisie	31 juillet 2024
19	Malte	23 septembre 2024
20	Mexique	22 août 2024
21	Norvège	7 octobre 2024
22	République de Corée	2 août 2024
23	Slovénie	10 septembre 2024
24	Suriname	16 juillet 2024
25	Tonga	27 septembre 2024
26	Union européenne	14 novembre 2023

^a Communiqué dans une autre langue que les langues officielles des Nations Unies.

^b Seul le résumé a été communiqué dans une langue officielle des Nations Unies.

Annexe II

Liste des Parties ayant soumis des cibles nationales alignées avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal grâce à l'outil d'établissement de rapport en ligne, au 12 octobre 2024

	<i>Partie</i>	<i>Date de publication</i>
1	Algérie	1 ^{er} août 2024
2	Angola	13 septembre 2024
3	Autriche	1 ^{er} août 2024
4	Azerbaïdjan	20 juillet 2024
5	Bangladesh	29 septembre 2024
6	Bénin	30 septembre 2024
7	Bhoutan	25 juillet 2024
8	Bosnie-Herzégovine	2 août 2024
9	Burkina Faso	16 août 2024
10	Burundi	25 juillet 2024
11	Cambodge	29 juillet 2024
12	Cameroun	23 août 2024
13	Canada	20 septembre 2024
14	Chine	6 septembre 2024
15	Colombie	17 septembre 2024
16	Comores	1 ^{er} août 2024
17	Costa Rica	2 août 2024
18	Croatie	2 août 2024
19	Cuba	25 juillet 2024
20	Djibouti	15 août 2024
21	Émirats arabes unis	1 ^{er} août 2024
22	Équateur	31 août 2024
23	Espagne	22 juillet 2024
24	Eswatini	31 juillet 2024
25	Éthiopie	5 juillet 2024
26	Fidji	8 octobre 2024
27	Finlande	19 août 2024
28	France	31 juillet 2024
29	Gabon	9 septembre 2024
30	Ghana	1 ^{er} août 2024
31	Guatemala	13 août 2024
32	Guinée	8 octobre 2024
33	Guinée équatoriale	13 septembre 2024
34	Honduras	31 juillet 2024
35	Hongrie	2 juillet 2024
36	Inde	10 septembre 2024

37	Indonésie	12 septembre 2024
38	Irlande	20 août 2024
39	Israël	9 août 2024
40	Japon	31 juillet 2024
41	Jordanie	3 août 2024
42	Kenya	31 juillet 2024
43	Lesotho	27 septembre 2024
44	Liban	2 août 2024
45	Libéria	3 août 2024
46	Luxembourg	30 juillet 2024
47	Madagascar	29 juillet 2024
48	Malaisie	1 ^{er} juillet 2024
49	Malawi	31 juillet 2024
50	Malte	31 juillet 2024
51	Maroc	2 août 2024
52	Mexique	31 juillet 2024
53	Mongolie	4 août 2024
54	Mozambique	31 juillet 2024
55	Népal	1 ^{er} août 2024
56	Niger	31 juillet 2024
57	Nigéria	31 juillet 2024
58	Nouvelle-Zélande	7 octobre 2024
59	Ouganda	4 octobre 2024
60	Ouzbékistan	7 août 2024
61	Pakistan	15 août 2024
62	Panama	31 juillet 2024
63	Paraguay	31 juillet 2024
64	République centrafricaine	15 septembre 2024
65	République de Corée	1 ^{er} août 2024
66	République de Moldova	30 juillet 2024
67	République démocratique du Congo	2 août 2024
68	République démocratique populaire lao	9 octobre 2024
69	République dominicaine	20 septembre 2024
70	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 ^{er} août 2024
71	Rwanda	1 ^{er} août 2024
72	Sénégal	24 août 2024
73	Somalie	19 août 2024
74	Soudan	26 juillet 2024
75	Suède	3 juillet 2024
76	Tchad	12 septembre 2024
77	Tchéquie	31 juillet 2024
78	Togo	25 juillet 2024

79	Union européenne	1 ^{er} juillet 2024
80	Vanuatu	1 ^{er} août 2024
81	Venezuela (République bolivarienne du)	2 août 2024
82	Yémen	1 ^{er} août 2024
83	Zimbabwe	9 octobre 2024
